



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DE LA CREUSE  
Rue Marcel Brunet - 23000 Guéret  
Tél. 0 810 25 23 10



MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN  
SITE DE CREUSE  
28 avenue d'Auvergne - 23015 Guéret Cedex  
Tél. 09 69 32 22 22  
Internet : [www.msa-limousin.fr](http://www.msa-limousin.fr)



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE  
DE LA CREUSE  
Rue Marcel Brunet - BP109 - 23014 Guéret Cedex  
Internet : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

la CREUSE  
e Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE  
PÔLE JEUNESSE ET SOLIDARITÉS  
Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse  
Service PMI / Petite Enfance Jeunesse et actions de Santé  
13 rue Joseph Ducouret - 23000 Guéret  
Tél. 05 44 30 26 44  
Courriel : [pmi@creuse.fr](mailto:pmi@creuse.fr) - [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

la CREUSE  
e Département

LES SERVICES  
DU DÉPARTEMENT  
À VOTRE ÉCOUTE

Madame,

Vous venez de déclarer votre grossesse et s'ouvre devant vous une période tout à fait particulière dans la vie d'une femme. En effet, l'attente d'un enfant est toujours un moment chargé en émotions et il suscite de nombreuses questions.

Le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse, la MSA du Limousin – Site de Creuse et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Creuse, dans le cadre d'un étroit partenariat autour de la question de la santé de la mère et de l'enfant, ont souhaité simplifier l'information aux familles et assurer un accès facilité et équitable à tous, quant aux prestations servies.

Ainsi est née l'idée de ce livret rédigé en commun, qui évite la multiplication des sources d'information et a pour ambition de faciliter vos démarches, en vous apportant un soutien efficace et complet tout au long de votre grossesse. Il contient toutes les coordonnées qui vous seront utiles pour préparer la venue de votre enfant et répondre à vos questions.

Au-delà de ce document, les services de toutes ces institutions demeurent évidemment à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter.

Tous nos vœux de bonheur...

# Vous venez de déclarer votre grossesse N'attendez pas, prenez rendez-vous pour l'entretien prénatal précoce



Afin de préparer la venue au monde de votre enfant dans les meilleures conditions, un entretien vous est proposé en début de grossesse.

Cet entretien a pour objectif :

- de répondre à vos besoins d'information sur le déroulement et le suivi de la grossesse, sur la préparation à la naissance ;
- de vous donner l'information nécessaire sur l'offre de soins et son organisation ;
- de vous orienter, le cas échéant, vers les dispositifs et les professionnels susceptibles de vous aider et de vous accompagner.

A cet effet, nous vous invitons à prendre un rendez-vous avec un médecin ou une sage-femme dans les centres dont la liste figure ci-dessous.

Vous pouvez vous y rendre seule ou en couple.

Il est indispensable de vous munir de votre Carnet de Santé Maternité.

Cet entretien est pris en charge à 100% par votre Caisse d'Assurance Maladie.

## Renseignements

### Centres hospitaliers

#### • GUÉRET

Rendez-vous sages-femmes,  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 17h00, auprès  
du secrétariat :  
05 55 51 70 01

#### • AUBUSSON

Rendez-vous sage-femme,  
le lundi, auprès du secrétariat  
du CH de Guéret :  
05 55 51 70 01

#### • BOURGANEUF

Rendez-vous sage-femme,  
le jeudi, auprès du secrétariat  
du CH de Guéret :  
05 55 51 70 01

#### • LA SOUTERRAINE

Rendez-vous sage-femme,  
le vendredi de 9h30 à 16h00  
Auprès du secrétariat  
du CH de Guéret :  
05 55 51 70 01

### Sages-femmes libérales

• EMILIE SMAGGHE-ROBERT  
Maison Médicale  
6 av. du Berry - 23230 GOUZON  
Sur rendez-vous : 06 03 95 19 06

#### • ANTHONY WEBER

Maison de santé  
18 rue de la Barre  
23800 DUN-LE-PALESTEL  
Sur rendez-vous : 05 87 57 16 47

#### • ROSE FAUGERAS

1 rue Maubey  
23000 GUÉRET  
Sur rendez-vous :  
07 62 73 99 90

#### • ALICE KIEFFER

1 rue Maubey  
23000 GUÉRET  
Sur rendez-vous :  
06 23 47 92 33

#### • JEANNE GERMAIN-THOMAS

32 Grande-Rue  
23500 FELLETTIN  
Sur rendez-vous :  
06 29 62 76 06

# La Caisse d'Allocations Familiales à votre service



L'arrivée d'un enfant peut modifier sensiblement vos droits. Pour connaître précisément les prestations auxquelles vous pouvez prétendre, les services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse sont organisés de manière à répondre à vos questions, quel que soit votre lieu d'habitation.

## AU SIÈGE DE LA CAF CREUSE

Rue Marcel Brunet - 23000 Guéret - Tél. 0 810 25 23 10  
Du lundi au jeudi de 8h45 à 17h00 et le vendredi de 8h45 à 16h00

## DANS LES POINTS VISIO-ACCUEIL

Six points visio-accueil sont implantés sur le territoire départemental. Ils permettent d'entrer en contact avec les services du siège de la CAF via Internet et une webcam, pour toute demande de renseignement. Un(e) hôte(sse) d'accueil est à votre disposition pour vous expliquer la marche à suivre.

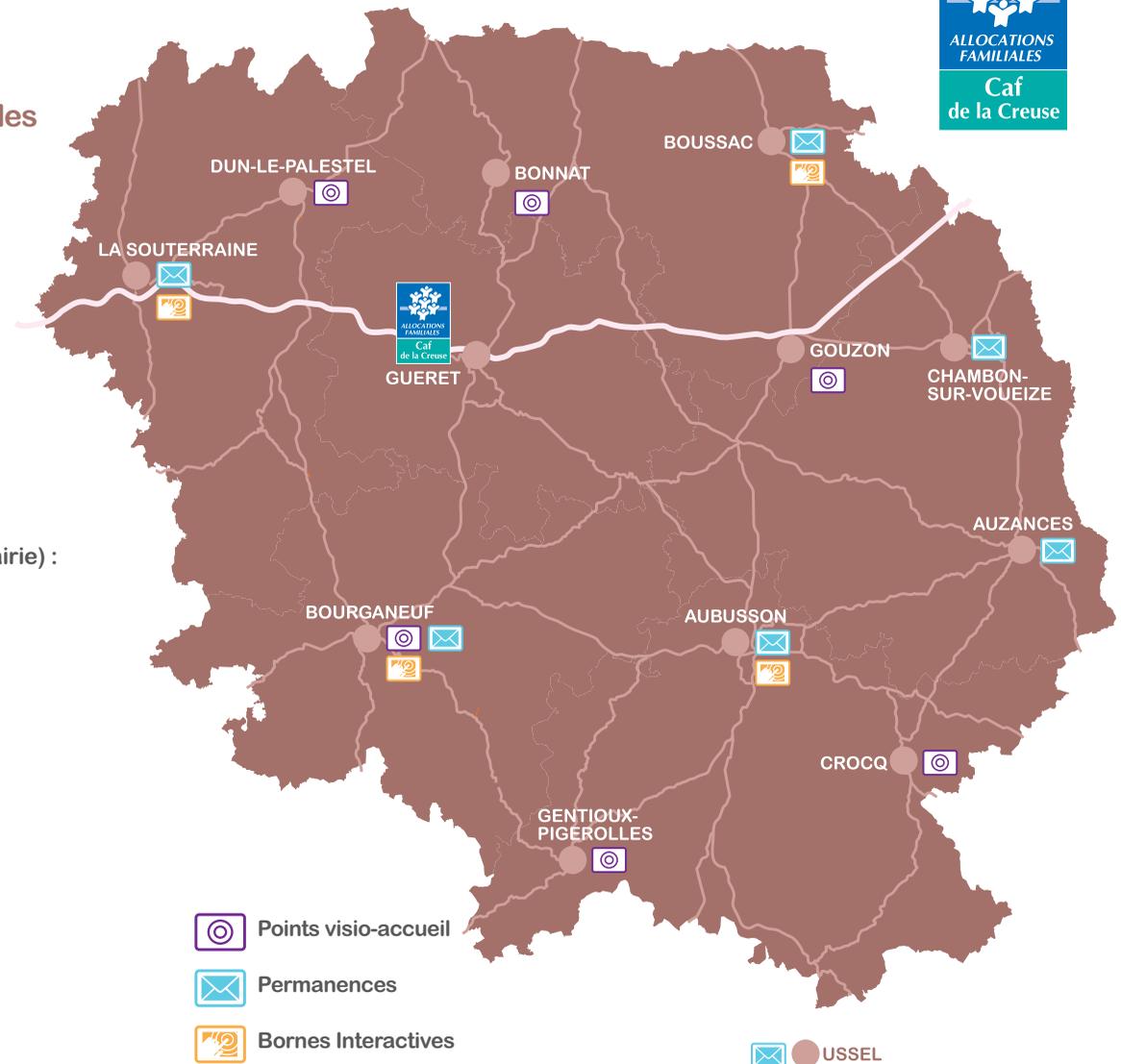
- BONNAT (Bibliothèque municipale) ; CROCQ (Communauté de Communes) ; DUN-LE-PALESTEL (Relais services publics) ; GENTIOUX (Mairie) et GOUZON (Mairie) : le mardi et le jeudi, de 9h00 à 12h00
- BOURGANEUF (Centre Alain Gouzes) : le 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 9h00 à 11h30

## DANS LES PERMANENCES

- AIGURANDE (INDRE) - Maison des services publics - Rue Jean-Marien Messant : tous les jours, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- AUBUSSON - Pôle Enfance Famille - 10 avenue de la République : le mercredi, de 13h00 à 16h00
- AUZANCES - Maison du Département - Route de Montluçon : 3<sup>ème</sup> mardi du mois, de 9h00 à 12h00
- BOURGANEUF - Maison des Associations - Rue du Docteur Butaud : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 9h00 à 11h30
- BOUSSAC - Mairie : 1<sup>er</sup> jeudi du mois, de 9h00 à 12h00
- CHAMBON-SUR-VOUEIZE - Médiathèque - 3 avenue Georges Clémenceau : tous les mardis, de 10h00 à 12h00
- LA SOUTERRAINE - Bâtiment CCAS - Rue de l'Hermitage : le vendredi, de 13h00 à 16h00
- USSEL - Maison de l'Enfance - 1 rue du Docteur Roulet : le mercredi et le jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

## AVEC LES BORNES INTERACTIVES

Des bornes interactives sont également accessibles sur les sites d'AUBUSSON (Pôle Enfance Famille), BOURGANEUF (Centre Alain Gouzes), LA SOUTERRAINE (CCAS) et BOUSSAC (Mairie).



 Points visio-accueil

 Permanences

 Bornes Interactives

 USSEL

L'arrivée d'un enfant, c'est aussi une autre organisation de la vie de la famille, avec notamment la nécessité de trouver un mode de garde adapté à sa situation. Edité par la Caisse nationale des Allocations familiales, le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) aide les parents à trouver une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s). Pour consulter les informations sur les différents modes d'accueil, trouver le lieu d'accueil qui vous convient, ou pour faire une simulation de tarification, rendez-vous sur [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

# La MSA du Limousin à votre service



Vous êtes ressortissant de la MSA : l'arrivée d'un enfant est l'occasion d'examiner vos droits et de connaître les prestations liées à la grossesse et à la naissance (prestations familiales, de santé, CMU, etc.).

## AU SIÈGE DE LA MSA EN CREUSE

28 avenue d'Auvergne - 23015 Guéret Cedex  
Réception : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00 - jeudi, uniquement sur rendez-vous  
Contact par téléphone au 05 44 00 04 04 : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00 - Fermeture le jeudi à 15h30  
Internet : [www.msa-limousin.fr](http://www.msa-limousin.fr)

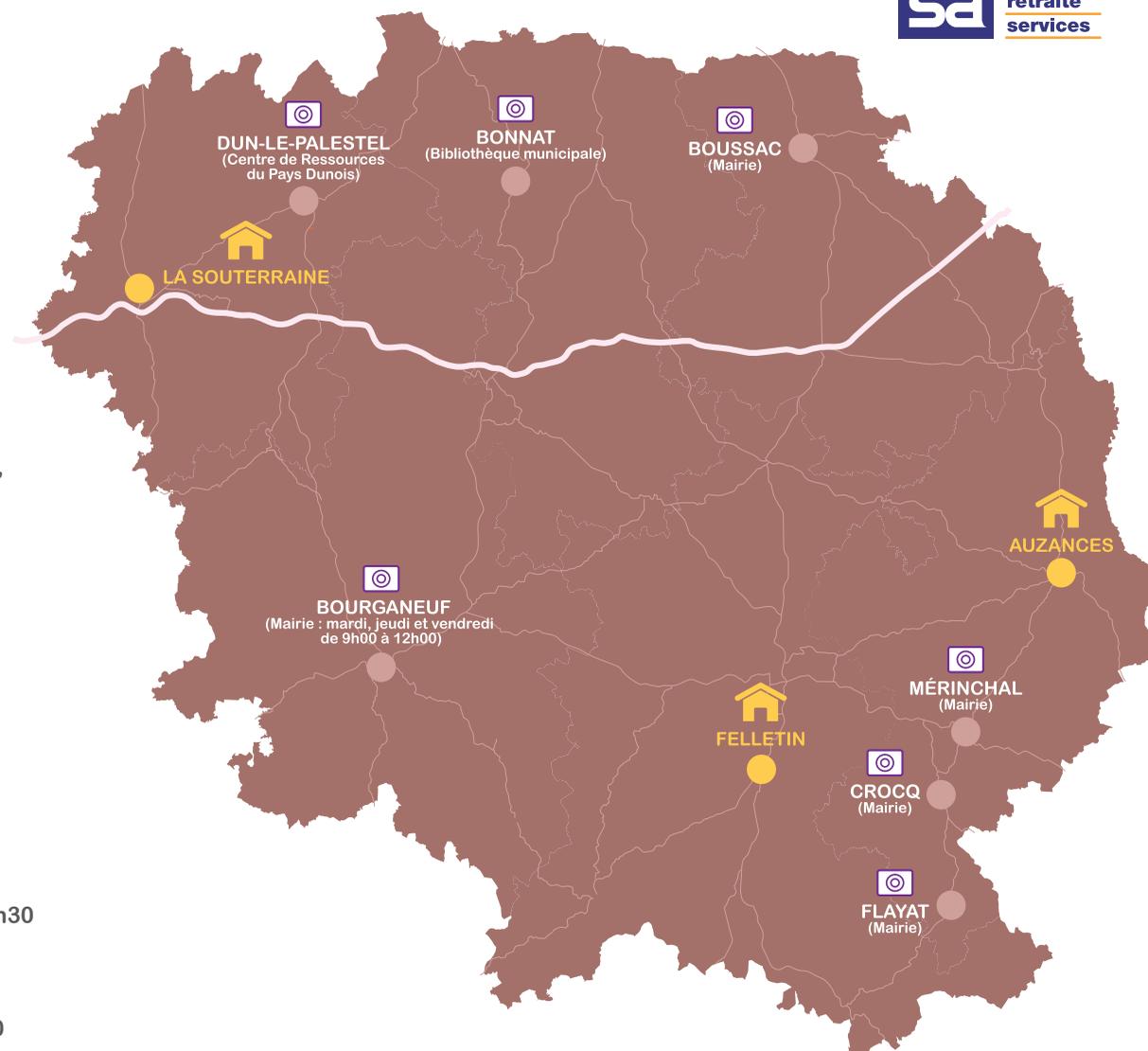
## LES POINTS D'ACCUEIL MSA

Les conseillers de la MSA vous reçoivent sur les territoires chaque semaine, en accès libre ou sur rendez-vous

- **AUZANCES** à la Maison du Département :  
le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous uniquement
- **FELLETIN** au point d'accueil MSA, 2 rue Sœur Alphonse :  
le mardi matin, de 9h00 à 12h30 sans rendez-vous  
le mardi après-midi, de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous
- **LA SOUTERRAINE** à la Maison de l'Emploi et de la Formation, Place Joachim du Chalard :  
le mardi matin, de 9h00 à 12h30 sans rendez-vous  
le mardi après-midi, de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous uniquement

## LE SERVICE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

- **BONNAT** - Mairie - 4<sup>ème</sup> lundi du mois, de 9h30 à 11h30  
Contact : Vincent LUCANTIS au 05 55 51 31 18
- **BOURGANEUF** - Centre Social Agora - 2<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 9h30 à 11h30  
Contact : Morgane LABBE au 05 55 51 31 20
- **BOUSSAC** - Point d'accueil MSA - 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h30 à 11h30  
Contact : Brigitte HENRY au 05 55 51 30 22
- **CHENERAILLES** - Maison de la Culture - 1<sup>er</sup> mardi du mois, de 9h30 à 11h30  
Contact : Georgine DUTHILLEUL au 05 55 51 30 75
- **FELLETIN** - Point d'accueil MSA : 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 9h30 à 11h30  
Contact : Georgine DUTHILLEUL au 05 55 51 30 75  
et 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 14h00 à 16h30  
Contact : Marie-Hélène COUDERT au 05 55 51 30 74
- **LA SOUTERRAINE** - Maison de l'emploi et formation - 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 14h00 à 16h30  
Contact : Céline MAZAL au 05 55 51 31 53



Points d'accueil MSA



Points visio-accueil

# L'Assurance Maladie près de chez vous

**Vous avez déclaré une grossesse ou vous venez d'avoir un enfant : votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie vous accompagne dans tout votre parcours d'assuré social.**

## AU SIÈGE DE L'ASSURANCE MALADIE CREUSE

Rue Marcel Brunet - BP109 - 23014 Guéret Cedex  
Du lundi au jeudi de 8h45 à 17h00, le vendredi de 8h45 à 16h00  
Internet : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## DANS LES POINTS VISIO-ACCUEIL

Cinq points visio-accueil sont implantés sur le territoire départemental. Ils permettent d'entrer en contact avec un conseiller de l'Assurance Maladie via Internet et une webcam, pour toute demande de renseignement. Un(e) hôte(sse) d'accueil est à votre disposition pour vous expliquer la marche à suivre.

- BONNAT (Bibliothèque municipale) ; CROCQ (Mairie) ; DUN-LE-PALESTEL (Relais services publics) ; GENTIOUX (Mairie) ; GOUZON (Mairie) : le mardi et le jeudi, de 9h00 à 12h00

## DANS LES PERMANENCES

Pour toute démarche, demande de renseignements ou simple dépôt de feuille de soins.

- AUBUSSON : de 14h00 à 15h30 (Centre social) et de 15h30 à 17h00 (Foyer des jeunes travailleurs), le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois (sauf fériés et vacances scolaires)
- BOURGANEUF - Maison des Associations : de 9h00 à 12h00, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois (sauf fériés et vacances scolaires)
- BOUSSAC - Mairie : de 9h00 à 12h00, le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois (sauf fériés et vacances scolaires)
- CHAMBON-SUR-VOUEIZE - Mairie : de 15h30 à 17h00, le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois (sauf fériés et vacances scolaires)
- EVAUX-LES-BAINS - Maison des Associations : de 14h00 à 15h30, le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois (sauf fériés et vacances scolaires)
- LA COURTINE - Communauté de Communes : de 14h30 à 16h30, tous les mardis
- LA SOUTERRAINE - CCAS : de 13h30 à 17h00, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois (sauf fériés et vacances scolaires)

## DE VOTRE ORDINATEUR...

Sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), vous pouvez créer votre compte. Il vous permet de consulter et imprimer vos derniers remboursements et/ou paiements, suivre vos franchises et participations forfaitaires, poser des questions sur vos droits et prestations, déclarer un changement de situation, vous informer sur les démarches à effectuer, etc.

Sur [www.ameli-direct.fr](http://www.ameli-direct.fr), vous pouvez choisir votre professionnel de santé et vous informer sur les campagnes de prévention santé.



 Points visio-accueil

 Permanences

## DE CHEZ VOUS...

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, appelez le 3646 : les télé-conseillers de votre caisse répondent à toutes vos questions, notamment sur vos remboursements, vos indemnités journalières, vos formalités, etc.

# Le Conseil départemental de la Creuse à votre service

## AVANT LA NAISSANCE

La sage-femme du service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) peut vous accompagner tout au long de votre grossesse. Elle peut effectuer votre suivi médical et peut répondre à vos questions concernant l'alimentation, le déroulement de la grossesse, l'accouchement, l'allaitement maternel, l'hygiène de vie, etc.

Consultations uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 05 55 51 70 01.

Lieux de consultations : hôpitaux de Guéret, d'Aubusson, Bourganeuf et La Souterraine, UTAS de Boussac.

Sur rendez-vous au centre de PMI ou à votre domicile, l'infirmière ou puéricultrice de PMI peut vous rencontrer et vous conseiller en matière d'allaitement maternel, matériel de puériculture, sécurité de la maison, modes de garde, etc.

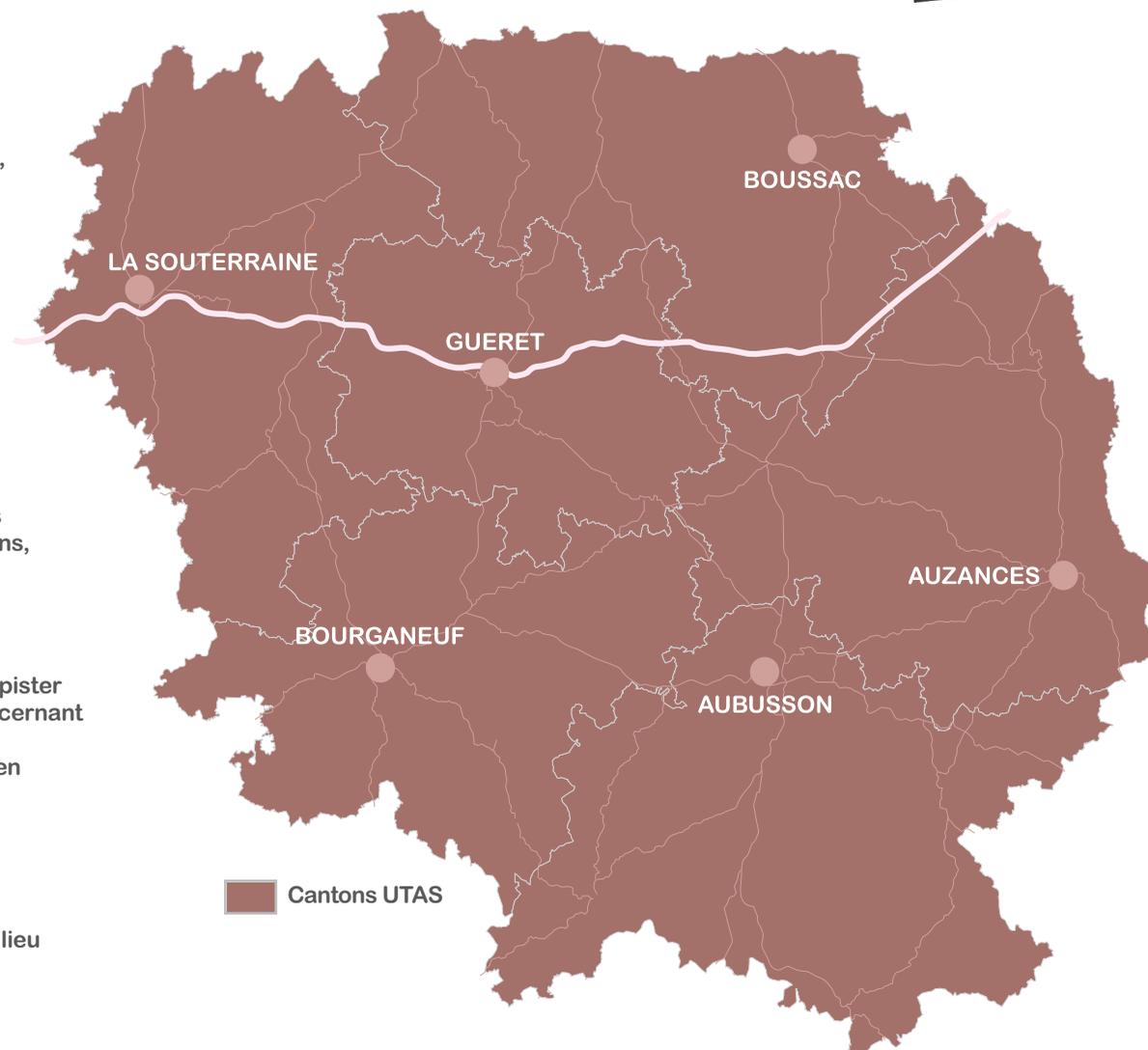
## APRÈS LA NAISSANCE

Dès la naissance de votre enfant, l'infirmière ou puéricultrice de PMI peut vous rencontrer et vous conseiller en matière d'allaitement maternel, soins quotidiens, couchage, baignage, sommeil, sécurité de la maison, développement de l'enfant, vaccination, modes de garde, etc. Elle peut vous rencontrer à votre domicile ou au centre de PMI.

Des consultations médicales de prévention vous sont également proposées. Un médecin de PMI peut suivre le développement de votre enfant, vacciner, dépister d'éventuelles difficultés. Il peut aussi répondre à toutes vos interrogations concernant l'alimentation, le développement, le suivi médical, la vaccination, etc. En cas de difficultés, il pourra vous orienter vers des services spécialisés en lien avec votre médecin traitant.

## SERVICES SOCIAUX

Vous rencontrez des problèmes de logement, des difficultés financières, etc. Un(e) assistant(e) social(e) peut vous recevoir ou se déplacer à votre domicile. Retrouvez tous ces professionnels sur l'UTAS de votre secteur ou sur un autre lieu plus proche de chez vous (voir carte).



### UTAS D'AUBUSSON

1 allée J-M Couturier  
23200 AUBUSSON  
Tél. 05 55 67 72 00

### UTAS D'AUZANCES

Route de Montluçon  
23700 AUZANCES  
Tél. 05 55 83 70 00

### UTAS DE BOURGANEUF

Avenue de la Gare  
23400 BOURGANEUF  
Tél. 05 87 80 90 00

### UTAS DE BOUSSAC

3 quartier Pasteur  
23600 BOUSSAC  
Tél. 05 55 82 07 00

### UTAS DE GUÉRET

12 rue Sylvain Grateyrolles  
23000 GUÉRET  
Tél. 05 44 30 25 40

### UTAS DE LA SOUTERRAINE

14 boulevard Mestadier  
23300 LA SOUTERRAINE  
Tél. 05 55 63 93 00

# Les différents modes de garde en Creuse

Il existe de nombreux modes d'accueil pouvant répondre à vos besoins selon l'âge de votre (ou vos) enfant(s). Pour les tout-petits, un accueil collectif est possible dans les crèches, les micro-crèches, les haltes-garderies, les structures multi-accueil. Ces établissements sont soumis au respect d'une réglementation et font l'objet d'une autorisation de fonctionnement délivrée par la Présidente du Conseil départemental après avis du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Vous pouvez également choisir l'accueil par un(e) assistant(e) maternel(le) qui, pour être autorisé(e) à accueillir des enfants à son domicile, doit être titulaire d'un agrément délivré par la Présidente du Conseil départemental.

Il vous est également possible de faire garder votre enfant à votre domicile (éventuellement en garde partagée), avec une professionnelle employée par vos soins ou par l'intermédiaire d'un organisme agréé par l'Etat.

## ACCUEIL COLLECTIF

Les établissements d'accueil collectif regroupent diverses catégories d'établissements qui ont en commun d'être spécialement conçus pour recevoir les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, voire jusqu'à l'âge de 6 ans en dehors du temps scolaire.

Ils sont plus connus sous le nom de crèches collectives, crèches d'entreprises, haltes-garderies, structures multi accueil, micro-crèches, etc.

La prise en charge des enfants est assurée par une équipe pluridisciplinaire qualifiée en petite enfance. Les locaux respectent les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant du public et sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants.

Dans la majorité des établissements, les enfants peuvent être accueillis de façon régulière et/ou occasionnelle.

## LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile ou dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s jusqu'à quatre enfants mineurs, généralement âgés de moins de 6 ans.

Avant d'accueillir un enfant, il (elle) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par la Présidente du Conseil départemental après avis du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.

A l'issue de l'obtention de cet agrément, l'assistant(e) maternel(le) doit suivre une formation d'une durée de 120 heures, dont 60 doivent obligatoirement être réalisées avant l'accueil du premier enfant. Les 60 heures doivent être effectuées dans les deux ans qui suivent ce premier accueil.

L'assistant(e) maternel(le) est salarié(e) du parent qui l'emploie. Dès lors, en tant qu'employeur, vous êtes assujetti au respect de la réglementation du Code du Travail et à la convention collective nationale de travail des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur.

## LES MAISONS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (MAM)

Elles permettent à 4 assistant(e)s maternel(le)s au plus d'accueillir chacun(e) un maximum de 4 enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants. L'assistant(e) maternel(le) est employé(e) par les parents, comme un(e) assistant(e) maternel(e) travaillant à son domicile. Les parents employeurs ont la possibilité d'autoriser leur assistant(e) maternel(e) à déléguer l'accueil de leur enfant aux autres professionnel(les) de la MAM.

## LA GARDE À DOMICILE

Vous pouvez choisir de faire garder votre (ou vos) enfant(s) par une personne qui intervient à votre domicile. Le recours à une formule de garde partagée est aussi possible : vous partagez alors avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs, alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

## LES RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

Pour tout savoir sur les différentes possibilités qui vous sont offertes pour faire garder votre enfant, il existe des relais assistant(e)s maternel(le)s. Ces RAM sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnels de la petite enfance. Les RAM sont d'ailleurs animés par une professionnelle de la petite enfance.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les RAM apportent aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les RAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s.

Pour chercher un mode de garde depuis votre domicile, consultez le site Internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de la **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**, vous trouverez les informations auprès de la CAF ou de la MSA.

# Coordonnées des Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

## « LES PETITS CIATONS »

16 place Jacques Lagrange  
23150 AHUN  
Tél. 06 26 67 01 41  
petiteenfance@ciate.net

## « ROUL'DOUDOU »

Clé de Contacts  
Pôle Enfance, Jeunesse, Famille  
10 avenue de la République  
23200 AUBUSSON  
Tél. 05 55 67 77 29 et  
05 55 67 55 61  
rouldoudou23@orange.fr

## « POMME D'AMOUR »

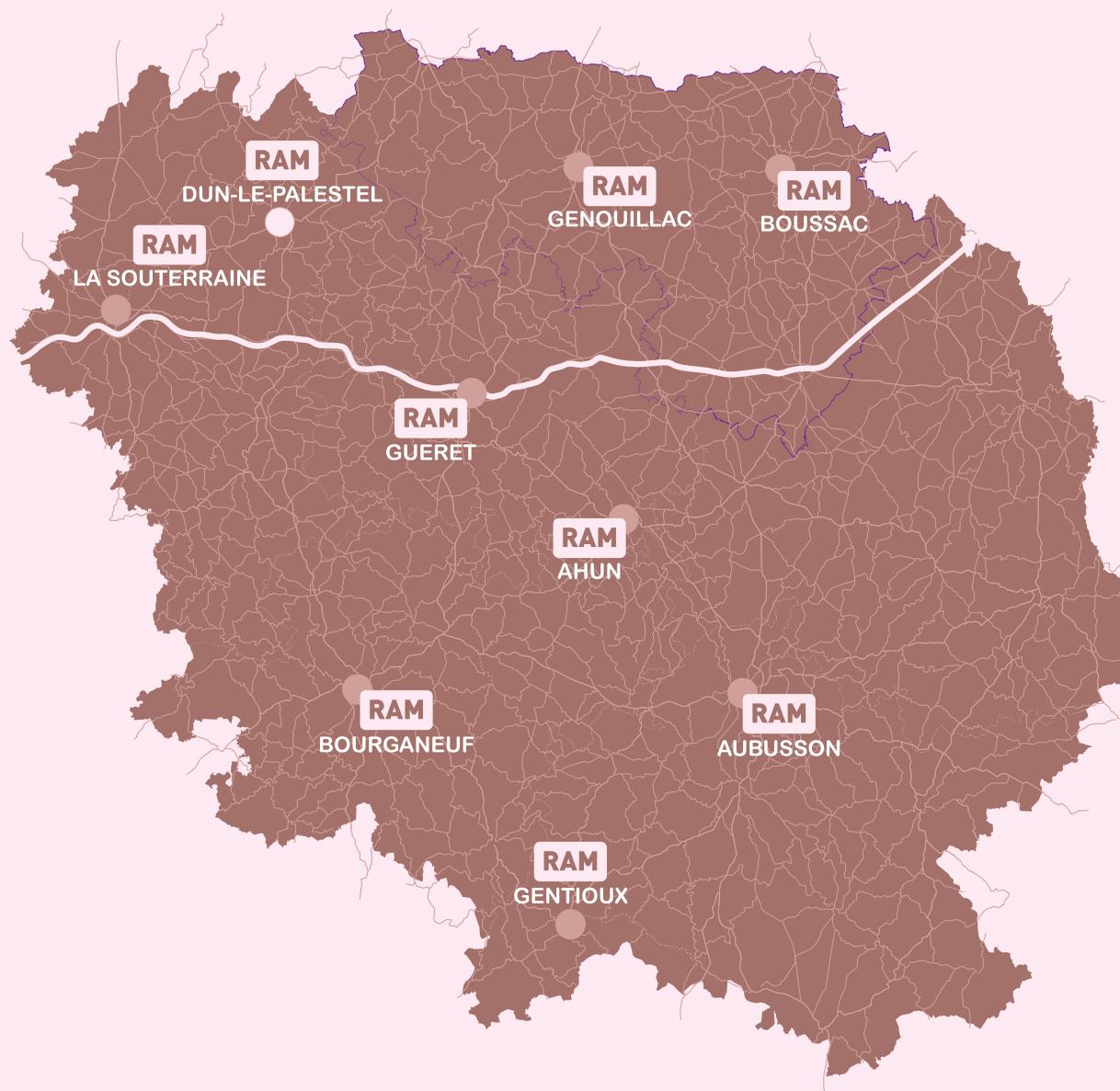
Allée du Verger  
23400 BOURGANEUF  
Tél. 05 55 64 28 71  
a.fourmont@bourganeuf.fr

## « TAGADA »

Le Montet  
23600 BOUSSAC-BOURG  
Tél. 05 55 82 34 53  
crechendo-ramtagada@laposte.net

## « P'TITS LOUPS ET NOUNOUS »

4 Parc Benjamin Bord  
23800 DUN-LE-PALESTEL  
Tél. 05 55 89 31 80  
ram@paysdunois.fr



## « LOULOUBUS »

1 rue des Violettes  
23350 GENUILLAC  
Tél. 06 88 99 16 86  
louloubus@orange.fr

## « MILLE CÂLINS »

CC Creuse grand Sud  
Le Bourg  
23340 GENTIOUX-PIGEROLLES  
Tél. 05 55 67 95 17  
enfance.gentioux@creuse-  
grand-sud.fr

## « RAM DU GRAND GUÉRET »

2 bis rue de la Laïcité  
23000 GUERET  
Tél. 05 55 62 45 22 /  
ou 06 43 84 97 85 /  
ou 06 75 96 28 28

## « LE REPAIRE DES BAMBINS »

Les Tourterelles  
10 avenue Joliot Curie  
23300 LA SOUTERRAINE  
Tél. 05 55 63 59 64 /  
ou 06 22 08 06 51  
lerepairedesbambins@orange.fr